

ADHESION ET PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Le **CRILAC** est ouvert à **TOUS**, il n'est pas exclusivement réservé aux Annéciens et aux retraités. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent participer à nos activités. L'adhésion de **35 €** pour l'année 2017 / 2018 permet de participer à plusieurs activités. Un supplément est demandé pour l'informatique et la gymnastique ; elle couvre les adhérents jusqu'au 30 septembre 2018.

Possibilité de demander un **bon découverte de 5 €** pour participer à une sortie mensuelle ou à une autre activité, sans être adhérent.

PARRAINAGE RAPPEL

Tout adhérent amenant un nouveau membre à notre association, se verra remettre un **bon de réduction de 5 €** sur une sortie de son choix, à valoir pour l'année 2017 – 2018.

BON DECOUVERTE : Il est possible, **avant d'adhérer** au CRILAC, de **découvrir une ou plusieurs activités**, moyennant la somme de **5 €**, **à chaque fois**. **Un seul bon découverte**, valable un an, sera déductible lors de l'adhésion définitive.

PERMANENCES DU CRILAC –

Tous les **JEUDIS** de **9 h 30 à 11 h 30** et **14 h 30 à 16 h 30**,
au siège, **4 rue Louis Armand**, Novel Centre, ANNECY - Tél. : **04 50 23 96 78**.

En dehors de ces permanences, contactez :

Maryse CLOTEAU, la présidente au 06 88 39 64 52

ou Gisèle JACQUEMIER, la secrétaire au 06 09 41 84 97 (après 18 h).

Adresse mail : 74crilac@gmail.com

ASSURANCE DU CRILAC : Seuls les **adhérents**, à jour de leur cotisation, **bénéficient des garanties de l'assurance**.

En cas d'accident, **prévenir impérativement**

Daniel BERGERON, vice-président au 04 50 27 20 32

ou Maryse CLOTEAU, présidente au 06 88 39 64 52, pour déclaration de celui-ci à la MACIF.